



Chute sur une place publique, démarches à effectuer

Par Visiteur

Bonjour,

Je viens de faire une chute sur une place publique, quelles démarches dois-je faire?

Par Visiteur

Chère madame,

Bonjour,

Je viens de faire une chute sur une place publique, quelles démarches dois-je faire?

Quelle démarche vous devez faire dans quel but?

Quelles sont les circonstances de la chute?

Très cordialement.

Par Visiteur

Les circonstances de la chute:

j'ai glissé sur une plaque de vergla, et je suis tombé sur le cocix, avec une incapacité temporaire de travail, suite à laquelle j'ai 3 jours de carance, (3 jours sans rémunération) ces 3 jours par qui seront-ils pris en charges?

Merci.

Par Visiteur

Chère madame,

j'ai glissé sur une plaque de vergla, et je suis tombé sur le cocix, avec une incapacité temporaire de travail, suite à laquelle j'ai 3 jours de carance, (3 jours sans rémunération) ces 3 jours par qui seront-ils pris en charges?

Par personne malheureusement.

En effet, votre assurance responsabilité civile n'a pas vocation à intervenir pour les dommages que vous subissez vous-même.

La mairie n'est pas non plus responsable puisque sa responsabilité n'est engagée qu'en cas de défaut d'entretien normal. Or, la présence de verglas, vu le froid hivernal, n'est pas assimilée à un défaut d'entretien.

Très cordialement.